DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 03/01/17

Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 15/01/17

Affichage le: 06/02/17

Transmission préfecture le : 06/02/17

AR Préfecture :

N°: 078-227806460-20170127-lmc196138-DE-1-1

Du: 06/02/17

Délibération exécutoire le : 06/02/17

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 27 janvier 2017

POLITIQUE A03 MOBILITÉ DURABLE FINANCEMENT DE LA PREMIÈRE TRANCHE DES TRAVAUX DE L'OPÉRATION TANGENTIELLE OUEST PHASE 1 (SAINT-CYR-L'ECOLE RER- SAINT-GERMAIN-EN-LAYE RER)

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Schéma des Déplacements des Yvelines approuvé le 18 décembre 2015,

Vu le Contrat de Plan Etat / Région Ile-de-France (CPER) 2015-2020, adopté le 18 juin 2015 par l'Assemblée régionale,

Vu la décision du Conseil régional d'Ile-de-France du 9 juillet 2015 attribuant une subvention au titre des études de la Tangentielle Ouest, phase 1 et phase 2,

Vu la délibération du Conseil régional n° CP 16-325 du 12 juillet 2016 relative à l'attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de « transport », « opérations du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 » et « Liaisons ferroviaires – Tangentielle ouest »,

Vu les délibérations du Conseil départemental des Yvelines approuvant des conventions de financement relatives à l'élaboration du dossier d'avant-projet n° 2013-CG-2-4046.2 du 12 juillet 2013, des premières acquisitions foncières n° 2013-CG-2-4161.1 du 29 novembre 2013, des études projet (PRO) et à la mission

AR Préfecture du : 06/02/17 2017-CD-2-5494.1 : 1/3

 $N^{\circ}: 078\text{-}227806460\text{-}20170127\text{-}lmc196138\text{-}DE\text{-}1\text{-}1$

d'assistance aux contrats de travaux (ACT) n° 2015-CD-2-5122.1 du 25 septembre 2015 et des travaux préparatoires n° 2016-CD-2-5379.1 du 14 octobre 2016,

Considérant l'intérêt que représente le projet de Tangentielle Ouest pour le territoire yvelinois, tant pour accompagner son développement économique que résidentiel,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Sa Commission des Travaux, des Infrastructures et des Grands Projets Innovants entendue,

Sa Commission des Finances, des Affaires européennes et générales consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve les termes de la convention de financement des travaux n°1 pour la réalisation de l'opération Tangentielle Ouest (TGO / Tram 13 Express) – Phase 1 – Saint-Cyr-l'Ecole RER – Saint-Germain-en-Laye RER à passer avec l'Etat, la Région Ile-de-France, le STIF, SNCF Réseau, SNCF Mobilités et la RATP.

Décide de participer à hauteur de 39 964 161 € HT (conditions économiques 01/2011) soit 41 700 000 € HT (euros courants), au financement de la première tranche des travaux de la phase 1 de la Tangentielle Ouest (TGO / Tram 13 Express) entre Saint-Cyr-l'Ecole et Saint-Germain-en-Laye dans le cadre du Contrat de Plan Etat/Région, selon l'échéancier figurant dans la convention, soit 30% d'un coût global de 139 000 000 € HT courants (les autres financeurs sont l'Etat -21%- et la Région Ile-de-France -49%).

Autorise M. le Président du Conseil départemental à signer la convention de financement de la première tranche des travaux de la phase 1 de la Tangentielle Ouest (TGO / Tram 13 Express), annexée à la présente délibération et toutes autres pièces afférentes.

Précise que les dépenses seront imputées sur le chapitre 204, articles 204161, 204151 et 204162 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

AR Préfecture du : 06/02/17 2017-CD-2-5494.1 : 2/3

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 27 janvier 2017

FINANCEMENT DE LA PREMIÈRE TRANCHE DES TRAVAUX DE L'OPÉRATION TANGENTIELLE OUEST PHASE 1 (SAINT-CYR-L'ECOLE RER- SAINT-GERMAIN-EN-LAYE RER)

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier. Secrétaire : Karl Olive

Votent POUR (39): Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (3): Jean-Michel Fourgous, Marie-Célie Guillaume, Alexandre Joly.

AR Préfecture du : 06/02/17 2017-CD-2-5494.1 : 3/3